

APPEL A PROJET

Création d'une œuvre d'art pour un espace précis d'un établissement hospitalier

Projet commun proposé part ART DANS LA CITE et le Resah

En mai 2019, ART DANS LA CITE (www.artdanslacite.eu) et le Resah (www.resah.fr) avec son Centre de l'Innovation par les achats, se sont associés afin d'organiser un programme artistique ambitieux et spécifique pour l'hôpital. Ce projet original a pour objectif de sensibiliser les établissements sanitaires et sociaux à l'importance d'intégrer l'art dans leurs espaces et dans le parcours de soins, de mettre en lumière l'utilité, les avantages et les bénéfices qu'apportent ces créations artistiques, dans l'accompagnement, l'accueil et le séjour des usagers de l'hôpital, comme pour leurs accompagnants et les professionnels de santé : « Faire que chaque usager de l'hôpital ait accès à l'art au même titre qu'au soin ».

L'association Art dans la Cité qui a déjà mené une centaine de projets artistiques dans des hôpitaux en France, en Europe et dans le monde (Japon, USA, Canada...) avec des œuvres très diverses (dessins, peintures, sculptures, photographies, vidéos), et plus récemment des créations numériques interactives et immersives, souhaite désormais faire la preuve des bénéfices pour les établissements de l'installation d'œuvres d'art, en travaillant avec eux sur un « cahier des charges » précis, pensé en commun pour aboutir à des œuvres pertinentes pour des espaces particuliers des hôpitaux.

Le Resah (Réseau des acheteurs hospitaliers) avec son Centre de l'Innovation par les achats, souhaite marquer sa volonté de rendre l'art et la culture accessibles pour les établissements sanitaires et sociaux, et ce, afin d'améliorer les conditions de vie au travail pour les professionnels de santé ainsi que l'expérience des patients (ou résidents) pendant leur séjour dans l'établissement.

Ce premier programme associe 4 établissements hospitaliers, ayant chacun le projet de créer une œuvre spécifique pour un espace particulier.

Cahier des charges du Projet #2

Création artistique pour l'accueil de la consultation pluri professionnelle, à l'intersection de différents secteurs, dans le cadre de la construction-réhabilitation en cours de finalisation à l'EPHAD Saint Charles - Gondrecourt-le-Château, 55130 - Meuse

Espace : Accueil de la consultation.

Objectif : Création artistique pour l'accueil, situé à l'intersection de différents secteurs, choix priorisé dans le cadre d'une consultation pluri professionnelle, accessible facilement par les résidents, les familles mais aussi par les professionnels de la structure. Projet de construction-réhabilitation en cours de finalisation avec livraison Phase 1 prévue mi-2020. Il est souhaité une interaction entre l'œuvre et les résidents...

Dimensions et plan joints ainsi que codes couleurs.

Motivation de l'établissement : L'Ehpad est un établissement public autonome, géré par un directeur et administré par un Conseil d'Administration. Situé au cœur de Gondrecourt-le-Château, bourg rural de 1 100 habitants, l'établissement bénéficie de la proximité immédiate des commerces locaux et des principales administrations (mairie, poste). L'Ehpad accueille des Personnes âgées dépendantes physiquement, ainsi que des personnes atteintes de troubles Alzheimer ou maladies apparentées. Il est

constaté que l'entrée en institution repose majoritairement sur une notion d'urgence (ex : sortie de l'hôpital suite à une chute, ou un AVC) et plus rarement sur une démarche de préparation commune aidants/résidents. Aussi, il est important que la structure se montre attentive tant à la prise en charge du résident qu'au soutien à la famille. L'accompagnement des personnes accueillies est fait par une équipe pluridisciplinaire qui propose différentes activités de stimulation et de réadaptation aux gestes de la vie quotidienne, afin de préserver le plus longtemps possible l'autonomie de la personne âgée. Quels que soient l'âge et l'état de santé des résidents, l'art - peut contribuer à prévenir, soulager les différentes souffrances. C'est un moyen de lutter contre l'isolement de la personne dépendante, notamment lié à la perte de l'autonomie.

Besoins décrits par l'établissement : A noter que l'Ehpad Saint Charles se situe dans le sud meusien, milieu rural, Région Grand Est à la frontière des départements des Vosges, de la Meurthe et Moselle, et de la Haute Marne. L'Ehpad Saint Charles mène un projet de construction-réhabilitation en cours de finalisation. L'accueil, situé à l'intersection de différents secteurs, est un choix priorisé dans le cadre d'une consultation pluri professionnelle, accessible facilement par les résidents, les familles mais aussi par les professionnels de la structure. La lecture du flyer joint, permet une vision à minima de la nouvelle structure.

La livraison de la phase 1, Hébergement, est annoncée pour mi 2020, les travaux de la phase 2 débiteront dès transfert des résidents du Pavillon du Parc. Ce pavillon sera réhabilité pour une occupation PASA et bureaux, et comprendra un hall d'entrée bien dimensionné. L'entrée de l'Ehpad se fera pour l'ensemble des familles, résidents, etc. en traversant ce hall. A noter que le projet comporte également un Patio et un jardin thérapeutique qui seront des lieux sécurisés et ouverts 24 H/24H. Ce projet s'inscrit dans la politique qualité et en particulier le projet animation de la structure, dans le cadre d'une vision globale de prise en charge de la personne âgée dépendante afin de la placer au cœur de son projet de vie, avec un accompagnement personnalisé favorisant son autonomie, et valorisant les compétences des professionnels pour développer une qualité de vie au travail.

Il est souhaité une interaction entre l'œuvre et les résidents, elle doit être adaptée aux personnes âgées dépendantes présentant des poly pathologies. L'œuvre d'utilisation facile, robuste, de dimensions raisonnables, doit aussi être une valeur ajoutée en lien avec le projet d'animation et répondre à un objectif d'efficacité dans le cadre d'un budget contraint.

Publics qui fréquentent l'espace choisi : Les personnes âgées dépendantes présentant de nombreuses polypathologies associées. La particularité est que la douleur physique est associée à une souffrance morale et peut s'exprimer parfois de façon atypique : anorexie, confusion, mutisme, ce qui rend le diagnostic difficile. Les conséquences de ces douleurs, surtout quand elles sont durables, sont importantes : anxiété, dépression, régression, isolement social, troubles du sommeil et de l'appétit, troubles de la marche, chutes, perte d'autonomie, tous les signes qui concourent à une altération des liens sociaux. La douleur est très vite responsable, chez la personne âgée, d'une limitation fonctionnelle et d'un handicap et ce d'autant plus qu'il existe une polypathologie, une polymédication ou un isolement socio-familial associés. La prise en charge de la douleur chronique est souvent complexe ... Dans le cadre d'une approche active et pédagogique, le résident est invité à prendre des initiatives, l'aspect ludique de certains ateliers le motive, favorise l'adhésion thérapeutique, le met au défi d'atteindre les objectifs fixés. Il repousse ses limites, gagne confiance en lui, la finalité est une recherche d'une image valorisante. Améliorer la motricité globale et faciliter les gestes du quotidien au travers d'exercices, créer des moments de bien-être, encourager l'activité physique, et entretenir les capacités cognitives des résidents, quelle que soient sa dépendance et sa pathologie.

L'EHPAD Saint-Charles compte 85 lits en hébergement permanent, 3 lits en hébergement temporaire et 1 place d'accueil de jour. Lieu de soins, prendre soins, mais surtout lieu de vie qui a pour mission d'accompagner le résident dans sa vie quotidienne et de répondre le mieux possible à ses besoins. Il a pour objectif de rendre effectif le droit à la protection, à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, à la santé et aux soins, à un suivi médical adapté. Il s'emploie, dans l'ensemble des actions qu'il met en œuvre, à maintenir le plus haut niveau d'autonomie possible de chacun des résidents. Le résident se voit proposer un accompagnement individualisé et le plus adapté possible à ses besoins. Il dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Son consentement éclairé est à chaque fois recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

Une vision nouvelle de l'accompagnement et de la prise en charge, centrée autour des résidents touchés par une maladie d'Alzheimer ou apparentée a été mise en œuvre afin de répondre à leurs besoins et de construire un parcours de soins personnalisé.

La création et la labellisation d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places avec une file active de 32 résidents, a permis d'accueillir dans la journée des résidents ayant des troubles du comportement modérés. Des animations adaptées, individualisées et thérapeutiques sont proposées par un personnel qualifié et formé.

Les professionnels de l'Ehpad : Personnel / ETP : Direction administration / 3,80, Services cuisine et technique / 6.50, Animation / 1.50, ASH repas, lingerie, ménage / 16.25, AS AMP / 22.70, IDE / 6.59, Cadre supérieur de santé / 1, Médecin / 0.25, Psychologue / 0.50, Ergothérapeute / 0.50, TOTAL / 59.59. Emplois aidés / 4.16

Les bénéficiaires pour les professionnels sont à intégrer dans la démarche qualité de vie au travail, en lien avec le Cluster QVT mis en opérationnalité en 2019. L'impact sur les professionnels se situe à deux niveaux :

- 1) Amélioration des troubles du comportement des résidents grâce à l'environnement accueillant du jardin thérapeutique.
- 2) Amélioration des conditions de travail du personnel impactant les risques psycho-sociaux grâce à l'évasion possible lors des pauses ou lors de prises en soins compliquées.

Impacts et changements attendus : L'axe II du projet d'établissement revêt un caractère stratégique, il s'agit d'inscrire l'ouverture de l'Ehpad Saint Charles sur son environnement afin de permettre aux personnes âgées dépendantes accueillies, de maintenir ou de restaurer leurs liens sociaux en y intégrant les aspects éducatifs et culturels. C'est également de permettre aux professionnels d'enrichir leurs analyses et de renouveler leurs modalités d'intervention au contact de méthodes et pratiques différentes. Les impacts attendus sont, l'amélioration de la motricité globale des personnes âgées, la lutte contre l'isolement, la personnalisation des activités.

Exigences ou restrictions fonctionnelles et techniques : La réalisation de ce projet doit tenir compte et s'adapter au public accueilli c'est-à-dire, la personne âgée. L'installation est à réaliser en lien avec les dimensions de l'endroit choisi. Les dimensions de l'espace sont précisées sur les plans annexés. Dans le choix des couleurs, il convient de prendre en compte la déficience visuelle due au grand âge et de s'inspirer des recommandations du tableau de référence des contrastes entre 2 couleurs.

Budget prévisionnel dédié à l'artiste : 15 000 € TTC (Honoraires, matériel, déplacements)

Organisation du projet, documents nécessaires, sélection des artistes

ART DANS LA CITE lance une consultation auprès des artistes, centres d'art et professionnels du milieu de l'art, **du 9 décembre 2019 au 9 février 2020**. Les artistes devront répondre au cahier des charges précisé ci-dessus, en adressant leur projet à l'adresse suivante : contact@artdanslacite.eu / Objet : ADLC – RESAH.

Le dossier doit comprendre impérativement : Coordonnées : Nom, prénom, adresse, tel, adresse email avec :

- Un projet détaillé de l'œuvre proposée, précisant clairement la réponse aux 5 critères ci-dessous, qui ont été définis pour l'évaluation du jury. Il est demandé de fournir 1 page maximum pour chaque critère détaillé, au regard de l'œuvre proposée :

1. **Réponse au cahier des charges :** L'artiste doit démontrer un réel engagement pour la création d'une œuvre d'art dans le milieu sanitaire ou médico-social et répondre parfaitement aux éléments fournis dans le cahier des charges, tenant compte des besoins précis auxquels son projet devra correspondre : lieu et public qui le fréquente (patients, visiteurs et personnels). De plus, l'artiste sait impliquer ces publics dans son projet artistique (workshops, présentation...).

2. **Prise en compte de l'espace** : L'artiste doit expliquer dans quelle mesure la proposition artistique prend en compte les spécificités du lieu présenté ; Son projet artistique doit s'y intégrer le plus harmonieusement possible. Il doit être parfaitement en résonance avec cet espace tout en apportant un réel supplément (bien être, détente etc...) à l'activité du lieu et au public qui s'y trouve.
 3. **Conditions de réalisation et normes sécurité, entretien** : L'artiste doit répondre au plus près à la demande précisée dans le cahier des charges, ne pas utiliser de matériaux interdits ou dangereux dans un établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Son projet artistique doit être facile à entretenir à l'usage quotidien. Il prend également en compte dans son projet les conditions de réalisations qui ne doivent pas être trop lourdes, complexes ou qui risqueraient de ne pas tenir les délais prévus.
 4. **Techniques et supports utilisés** : L'artiste précise dans son projet les matériaux et supports utilisés et leur coût (avec devis joints si possible) ainsi que les délais nécessaires pour la réalisation. Il ne doit pas avoir recours à des matériaux trop sophistiqués, difficiles à trouver, ou qui nécessitent de recourir à d'autres aides ou techniciens, alourdissant la réalisation. Les coûts ou les délais ne doivent pas impacter la réalisation au-delà de ce qui est défini dans le cahier des charges.
 5. **L'œuvre doit être reproductible**. Quelle que soit la technique utilisée, l'artiste devra proposer une œuvre qui peut être reproduite (en nombre ou limitée), ceci afin de pouvoir être proposée à d'autres établissements par la suite. (Une convention sera établie avec l'artiste afin de préciser les termes de cette reproductibilité). S'il y a un nombre d'exemplaires limités, il conviendra d'en préciser les détails, recommandations, restrictions etc... "L'œuvre reproductible" dans ce programme précis, signifie que le projet artistique proposé est parfaitement en adéquation avec l'espace où il se trouve et répond précisément aux attentes des publics concernés. Elle devient un exemple pour un espace défini de l'hôpital : (accueil, salle d'attente, couloirs, chambre etc.) susceptible de pouvoir être dupliquée pour d'autres hôpitaux qui en exprimeront le besoin. Il est à noter que cette possibilité de reproduction, qui fait partie des critères de ce programme, sera à définir au cas par cas avec l'artiste retenu, afin d'envisager ensemble toutes les possibilités et les restrictions (nombre d'exemplaires, techniques, supports, produits dérivés éventuels etc...)
- 3 à 5 visuels, de l'œuvre proposée et permettant de visualiser au plus près la proposition artistique
 - Un cv résumé
 - 3 à 5 visuels maximum du travail de l'artiste

Le comité d'évaluation qui se réunira en février 2020, est composé d'au moins 6 experts avec les profils suivants :

- Expert(s) innovation par la demande du Resah
- Expert(s) établissements adhérents du Resah
- Expert(s) créations artistiques en milieu hospitalier d'ART DANS LA CITE
- Expert(s) intervention d'artistes en milieu hospitalier d'ART DANS LA CITE
- Experts milieu de l'art
- Au moins un représentant de la structure sanitaire ou médico-social concernée

Suite à la sélection finale des artistes retenus par le comité d'évaluation, l'ensemble des artistes candidats seront informés personnellement des résultats.

Une action de communication annoncera les résultats et le lancement des projets.

Le projet pourrait démarrer au Printemps 2020 sous réserve de faisabilité au niveau : technique, financier et des agendas